

# PLAN D'ACTION POUR L'APPLICATION DES RECOMMANDATIONS DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL DU QUÉBEC

SAUVEGARDE ET VALORISATION

DU PATRIMOINE IMMOBILIER

SYNTHÈSE

## Un plan d'action efficace pour le patrimoine québécois

Pour donner suite aux recommandations formulées par le Vérificateur général du Québec, le ministère de la Culture et des Communications s'engage à améliorer son intervention, à mieux définir son cadre d'action et à se doter d'une stratégie pour accroître la connaissance, la mise en valeur, la protection et la transmission du patrimoine culturel du Québec.

Pour ce faire, il met en place un plan d'action qui s'inscrit dans les objectifs de la *Loi sur le patrimoine culturel*. Ce plan se veut efficace et adapté aux attentes de la société québécoise pour la sauvegarde et la valorisation du patrimoine immobilier, tant du point de vue culturel qu'en matière d'aménagement du territoire et de développement durable. Le Ministère vise à renforcer son soutien aux citoyens et aux citoyennes, au milieu municipal, de même qu'aux différents acteurs et intervenants concernés par le patrimoine.

Le plan s'articule autour de trois grandes orientations ciblées dont découlent 26 actions qui traduisent l'intention du Ministère de mieux sauvegarder et valoriser le patrimoine immobilier au Québec.

### Orientation 1 : Mieux accompagner les citoyens

#### Les actions associées à cette orientation permettront notamment :

- D'informer les citoyens et les citoyennes de la valeur du patrimoine immobilier;
- D'apporter un soutien adapté aux besoins des propriétaires;
- De rendre les interventions du Ministère plus prévisibles et plus transparentes pour les citoyens;
- D'offrir des services efficaces et équitables.

### Orientation 2 : Renforcer le partenariat avec le milieu municipal

#### Les actions associées à cette orientation permettront notamment :

- De préciser les rôles et les responsabilités;
- D'apporter un soutien adapté aux initiatives municipales;
- D'intégrer des orientations de sauvegarde et de mise en valeur du patrimoine immobilier dans les outils d'aménagement et d'urbanisme;
- De mettre en commun les meilleures pratiques.

### Orientation 3 : Assurer des interventions préventives

#### Les actions associées à cette orientation permettront notamment :

- De mieux connaître le patrimoine immobilier protégé;
- D'inventorier les immeubles qui présentent une valeur patrimoniale;
- De moduler l'appréciation et l'encadrement du patrimoine immobilier;
- D'assurer une meilleure gestion des risques;
- De favoriser la concertation gouvernementale en faveur de l'exemplarité de l'État;
- De favoriser la concertation avec les partenaires du secteur du patrimoine.

## RECOMMANDATION DU VGQ :

1. *Élaborer et diffuser une stratégie d'intervention en matière de sauvegarde et de valorisation du patrimoine immobilier qui devrait comprendre minimalement une vision claire, les résultats à atteindre ainsi que les acteurs responsables.*

Action	Partenaire	Échéance
1. Proposer des modifications législatives pour notamment accroître la transparence, l'efficacité, la prévisibilité et l'équité des actions du MCC en patrimoine immobilier	S. O.	<b>An 1</b> : Adoption d'un projet de loi <b>An 2</b> : Entrée en vigueur d'un projet de loi modifiant principalement la <i>Loi sur le patrimoine culturel</i>
2. Élaborer et diffuser une stratégie d'intervention intégrant les modifications législatives retenues et permettant de définir des principes d'intervention, la nature des activités du MCC et les cibles à atteindre en matière de connaissance, de mise en valeur, de protection et de transmission du patrimoine immobilier	S. O.	<b>An 2</b> : Stratégie élaborée et diffusée
3. Élaborer une politique de consultation et la mettre en œuvre notamment par la formation d'une table des partenaires en patrimoine immobilier	UMQ, FQM, associations, experts	<b>An 1</b> : Politique élaborée et mise sur pied de la table des partenaires <b>An 2</b> : Tenue d'une première réunion de la table

## RECOMMANDATION DU VGQ :

2. *Mettre en place des activités de veille lui permettant d'actualiser ses connaissances en patrimoine et d'adapter ses interventions, le cas échéant.*

Action	Partenaire	Échéance
4. Dresser un portrait des inventaires réalisés par les municipalités et les MRC, selon une méthode uniformisée, pour qu'elles adaptent leurs pratiques en aménagement et en urbanisme en faveur de la sauvegarde et de la valorisation du patrimoine immobilier	Municipalités, MRC	<b>An 1</b> : Production et diffusion de la méthode <b>An 2</b> : Élaboration du portrait <b>An 3</b> : Diffusion du portrait
5. Instaurer une veille structurée portant sur les pratiques municipales et internationales en matière de patrimoine immobilier pour assurer l'évolution des pratiques et l'accompagnement du milieu municipal	CPCQ	<b>An 1</b> : Cadre méthodologique <b>An 2</b> : Pratiques municipales <b>An 3</b> : Pratiques internationales <b>An 4</b> : En continu

## RECOMMANDATION DU VGQ :

3. *Promouvoir le patrimoine dans le but de sensibiliser les citoyens et l'ensemble des acteurs du milieu à sa valeur inestimable et irremplaçable.*

Action	Partenaire	Échéance
6. Promouvoir, par des actions de communication, le patrimoine comme un actif important pour la société québécoise	S. O.	<b>An 1</b> : Définition des besoins de communication et stratégie de communication <b>Ans 2 à 5</b> : Mise en œuvre de la stratégie

## RECOMMANDATION DU VGQ :

4. Signifier aux municipalités ses attentes en termes d'intervention de sauvegarde et de mise en valeur du patrimoine bâti, leur fournir du soutien et réaliser un suivi de leurs interventions pour ajuster ses actions, le cas échéant.

Action	Partenaire	Échéance
7. Soutenir le milieu municipal dans l'application des pouvoirs légaux mis à sa disposition en matière de patrimoine immobilier	Municipalités, MRC, UMQ, FQM, MAMH	<b>An 2</b> : Mécanisme de suivi <b>An 3</b> : Suivi des cas et bilan annuel
8. Définir les moyens d'accroître le nombre d'agents et d'agentes de développement en patrimoine immobilier dans les MRC et de pérenniser leurs postes dans le but de fournir un soutien structurant au milieu municipal	S. O.	<b>An 1</b> : Définition des moyens <b>An 2</b> : Mise en œuvre des moyens
9. Accompagner les municipalités et les MRC, qui adhèrent au Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier, à l'aide d'une démarche intégrée d'intervention touchant la connaissance, la mise en valeur, la protection et la transmission	Municipalités, MRC, MAMH	<b>An 2</b> : Modification de la norme du Programme et définition de la démarche intégrée <b>An 3</b> : Démarches amorcées avec les municipalités et les MRC participantes

## RECOMMANDATION DU VGQ :

5. Se doter d'une information sur le patrimoine immobilier fiable, complète et en cohérence avec ce qu'il considère comme important de léguer aux générations futures, laquelle lui permettra de déceler les risques qui menacent les biens et de prendre les décisions pour y faire face en temps opportun.

Action	Partenaire	Échéance
10. Évaluer la cohérence de l'ensemble des immeubles patrimoniaux classés pour en dégager un portrait et des priorités de classement	S. O.	<b>An 1</b> : Diffusion de la liste des immeubles à l'étude <b>An 3</b> : Réalisation du portrait <b>An 4</b> : Établissement des priorités de classement
11. Mettre en place des solutions d'affaires adaptées aux besoins de gestion, de consultation et de diffusion de l'information en matière de patrimoine immobilier	S. O.	<b>Ans 1 et 2</b> : Définition des besoins et des procédures <b>Ans 3 à 5</b> : Conception et mise en œuvre des solutions d'affaires

## RECOMMANDATION 6 DU VGQ :

6. Analyser de manière rigoureuse, équitable et diligente les propositions de classement des biens immobiliers et les demandes d'autorisation de travaux.

Action	Partenaire	Échéance
12. Élaborer une méthode d'évaluation de la valeur patrimoniale des immeubles et des sites à conserver et en assurer l'application rigoureuse et documentée	S. O.	<b>An 1</b> : Consultation de la table des partenaires et élaboration de la méthode <b>An 2</b> : Application de la méthode
13. Catégoriser les immeubles et les sites patrimoniaux classés selon une grille fondée sur les objectifs de conservation à atteindre	S. O.	<b>An 1</b> : Conception de la grille <b>An 2</b> : Adoption de la grille <b>An 3</b> : Catégorisation des immeubles déjà classés
14. Préciser et faire connaître la procédure de traitement des propositions de classement d'immeubles et de sites	S. O.	<b>An 1</b> : Diffusion de la procédure et de la liste des immeubles à l'étude <b>An 2</b> : Diffusion de la liste des immeubles à l'étude
15. Élaborer et mettre en place des procédures de recours pour les propriétaires qui contestent une décision relative à une demande d'autorisation de travaux	TAQ	<b>An 1</b> : Élaboration et mise en place des procédures
16. Élaborer et mettre en application le cadre de gestion des autorisations de travaux	S. O.	<b>An 1</b> : Révision des étapes de traitement, définition des éléments à considérer dans l'analyse et, sous réserve de l'adoption de modifications législatives les habilitant, élaboration de règlements <b>An 2</b> : Inscription du cadre de gestion dans la déclaration de services aux citoyens

## RECOMMANDATION DU VGQ :

7. Bonifier les outils offerts aux citoyens afin qu'ils puissent prévoir les interventions acceptables pour préserver les caractéristiques patrimoniales de leur bien ou du site sur lequel il se situe.

Action	Partenaire	Échéance
17. Évaluer l'état et le contexte des immeubles et des sites patrimoniaux classés et en partager les résultats avec les propriétaires	S. O.	<b>An 1</b> : Élaboration des outils d'évaluation <b>An 2</b> : Évaluations
18. Réviser la forme actuelle des plans de conservation pour que les règles en matière de conservation des immeubles et des sites patrimoniaux soient connues et comprises des propriétaires	S. O.	<b>An 3</b> : Sous réserve de l'adoption de mesures législatives les habilitant : 6 règlements adoptés <b>An 5</b> : Sous réserve de l'adoption de mesures législatives les habilitant : 12 règlements adoptés (excluant le site patrimonial de l'Archipel-de-Mingan, sous juridiction fédérale)
19. Diffuser des documents de référence et des fiches techniques sur les bonnes pratiques d'intervention en matière de conservation des immeubles et des sites patrimoniaux	S. O.	<b>An 1</b> : Diffusion des documents existants <b>An 2</b> : Définition des sujets à documenter <b>Ans 3, 4 et 5</b> : Production et diffusion des nouveaux documents

## RECOMMANDATION DU VGQ :

8. Réviser les mesures financières offertes afin d'assurer leur efficacité pour inciter les propriétaires à contribuer pleinement à la protection et à la valorisation du patrimoine dans leurs interventions.

Action	Partenaire	Échéance
20. Dresser un portrait des sommes versées en patrimoine immobilier et revoir les paramètres de certains programmes à la lumière des lacunes observées et en fonction des besoins à combler	S. O.	<b>An 1</b> : Portrait des sommes versées <b>Ans 2 et 3</b> : Évaluation des programmes (conformément au plan pluriannuel d'évaluation du MCC) <b>An 4</b> : Révision des programmes
21. Dresser un portrait de l'ensemble des interventions de soutien gouvernemental aux bâtiments patrimoniaux et le rendre disponible auprès des municipalités et des MRC ainsi que des propriétaires	MAMH, SHQ, CPRQ, MELCC	<b>An 2</b> : Inventaire des programmes <b>An 3</b> : Diffusion de l'inventaire des programmes
22. Optimiser l'aide financière en soutien aux propriétaires privés	MAMH	<b>An 1</b> : Application du cadre de suivi et d'évaluation préliminaire du Programme <b>An 2</b> : Révision de la norme du Programme

## RECOMMANDATION DU VGQ :

9. Assurer la mise en place de mesures structurantes pour que la sauvegarde et la valorisation du parc patrimonial appartenant à l'État fassent partie intégrante des décisions gouvernementales.

Action	Partenaire	Échéance
23. Développer la cohésion gouvernementale et favoriser l'exemplarité de l'État par la mise en place d'une table de concertation en matière de patrimoine immobilier gouvernemental	MO, SQI	<b>An 1</b> : Définition des modalités de la table de concertation et première réunion de la table
24. Transmettre des propositions au gouvernement dans le but d'intégrer la dimension patrimoniale dans la gestion du parc immobilier de l'État	SCT, SQI, MO	<b>An 2</b> : Définition des propositions <b>An 3</b> : Dépôt des propositions
25. Soutenir les MO dans la prise en compte de la dimension patrimoniale des projets immobiliers à l'étude	SQI	<b>An 1</b> : Adoption d'un engagement de services <b>An 1</b> : Élaboration du guide d'évaluation patrimoniale <b>An 3</b> : Élaboration d'un guide de gestion des immeubles <b>An 3</b> : Élaboration d'un programme de formation
26. Documenter et promouvoir les solutions permettant de concilier les codes et les normes de construction avec les principes de conservation patrimoniale et les pratiques des artisans de métier	RBQ, CCQ, CMAQ	<b>An 2</b> : Documentation des solutions appliquées <b>An 3</b> : Mise en place d'un comité et recensement des changements nécessaires

Légende des sigles	
CCQ	Commission de la construction du Québec
CMAQ	Conseil des métiers d'art du Québec
CPCQ	Conseil du patrimoine culturel du Québec
CPRQ	Conseil du patrimoine religieux du Québec
FQM	Fédération québécoise des municipalités
MAMH	Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation
MCC	Ministère de la Culture et des Communications
MELCC	Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
MO	Ministères et organismes publics
RBQ	Régie du bâtiment du Québec
SCT	Secrétariat du Conseil du trésor
SHQ	Société d'habitation du Québec
SQI	Société québécoise des infrastructures
TAQ	Tribunal administratif du Québec
UMQ	Union des municipalités du Québec
VGQ	Vérificateur général du Québec

Échéancier	
An 1	Octobre 2020 à octobre 2021
An 2	Octobre 2021 à octobre 2022
An 3	Octobre 2022 à octobre 2023
An 4	Octobre 2023 à octobre 2024
An 5	Octobre 2024 à octobre 2025

Note importante
Les modifications législatives seront présentées sous réserve d'une décision favorable du Conseil des ministres et, ultérieurement, de l'Assemblée nationale et pourront faire l'objet d'ajustements au besoin.

